

MONSEIGNEUR TACHÉ

Rapporte les incidents qui ont déterminé l'insertion de la clause

— DES —

ÉCOLES SÉPARÉES

DANS L'ACTE DE MANITOBA.

ARCHEVÊCHÉ DE SAINT-BONIFACE,
27 Décembre, 1889.

Au Rédacteur du journal *Le Manitoba*.

Monsieur,—Je vous transmets une copie d'une lettre que j'ai adressée au *Manitoba Free Press* et qui vient d'être publiée sur cette feuille, avec prière de la reproduire intégralement sur votre journal.

Je profite de cette occasion pour faire connaître à la population catholique du Manitoba la satisfaction que j'éprouve par son attitude si digne, si grave et si énergique au milieu des difficultés irritantes dont elle est menacée. Défendons nos droits par tous les moyens constitutionnels et soyons persuadés que le bon sens de nos compatriotes d'autres croyances, appuyés sur la constitution, formeront une digue inébranlable qui arrêtera les efforts de ceux qui voudraient nous nuire.

La lettre que je vous prie de reproduire mentionne des événements qui nous ont causé bien des alarmes. La Divine Providence a fait naître de ces événements un point d'appui, sur lequel reposent nos plus légitimes espérances. Que notre peuple se rende digne de la continuation de la divine assistance et nous n'aurons rien à craindre d'adversaires qui, s'ils nous con-

naissent mieux, se montreraient plus justes et plus loyaux.

Quoique disposé favorablement envers tout le monde dans la province, vous savez que je porte une affection particulière à ceux qui croient à la nécessité de soutenir nos écoles et de protéger notre langue.

Acceptez mes meilleurs souhaits et croyez-moi,

Votre tout dévoué serviteur,

† ALEX., Arch. de Saint-Boniface,
O. M. I.

Au Rédacteur du *Free Press*.

Monsieur,

Au cours du mois d'août dernier, je vous ai adressé une lettre que vous avez bien voulu publier et dont le but était de prouver qu'après tout, les idées des catholiques, au sujet de l'instruction religieuse à donner dans les écoles, sont en parfaite harmonie avec l'opinion publique en Angleterre sur le même sujet. Les conclusions de la Commission Royale, que j'ai citées n'auraient pas pu être bien différentes, lors même qu'elles auraient été préparées sous la direction d'un concile d'évêques catholiques. Cette lettre n'a point été réfutée; au contraire, j'ai raison de croire qu'elle a produit l'effet désiré et qu'elle a convaincu plusieurs de l'apropos et même de la nécessité de l'enseignement religieux